



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Réalisation d'illustrations sur la forêt et la gestion forestière
pour le projet « Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois-Forez »**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée passé en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet du marché

Réalisation d'illustrations sur la forêt et la gestion forestière dans le cadre du projet « Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois-Forez » »



Contexte :

Le projet « Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois-Forez » vise à sensibiliser les acteurs de la filière forestière à l'amélioration de la valeur écologique des peuplements forestiers. Il cherche à préciser les liens entre ces espèces et les caractéristiques des sapinières-hêtraies montagnardes, afin d'en tirer des préconisations de gestion favorisant la haute-valeur écologique en forêt.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale à l'échelle du Massif central qui concerne les forêts anciennes, visant à « mieux connaître et préserver les forêts anciennes du Massif central » et impliquant l'IPAMAC, le CBNMC, certains Parcs du Massif central, certains centres régionaux du CNPF et l'ONF.

Objectifs du projet :

- FAVORISER LE MAINTIEN DES BOISEMENTS ANCIENS à haute valeur écologique,
- AMELIORER LES CONNAISSANCES sur les petites chouettes de montagne et sur les sapinières,
- SENSIBILISER LES PROPRIETAIRES ET LES ACTEURS de la filière forestière à la haute valeur écologique.

Plus d'informations sur le projet « Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois Forez » : rendez-vous sur le site internet du Parc <http://www.parc-livradois-forez.org/-Forets-anciennes-.html>

Les illustrations prévues

1 schéma sur le cycle naturel de la forêt (sylvigénèse : cycle d'évolution naturelle d'une forêt sauvage, non exploitée par l'homme)

En parallèle

1 schéma sur le cycle d'une forêt gérée (exploitée).

1 illustration de sapinière-hêtraie à haute valeur écologique : gros bois, arbres à loges, bois mort sur pied et au sol, plusieurs strates de végétation, régénération naturelle....

3 séries de schémas permettant de visualiser les recommandations sylvicoles et leurs effets. Chaque série est bâtie de la manière suivante :

- état initial ;
- état intermédiaire ;
- état final.

- **Série 1/ Sapinière-hêtraie irrégulière ou hétérogène** : arbres de hauteur et diamètre différents sur la même parcelle, mélange d'essences ;
- **Série 2/ Sapinière régularisée dans les gros bois** : forêt relativement âgée, avec une majorité d'arbres de « gros » diamètre (>50 cm) ;
- **Série 3/ Jeune futaie résineuse régulière** : forêt jeune, généralement plantée artificiellement, avec une seule essence et des arbres ayant tous le même âge/diamètre.



Les illustrations sont co-construites avec les techniciens du PNR Livradois-Forez, de l'ONF et du CNPF. Vous vous rendez sur le terrain avec eux pour identifier les séries demandées (1 demi-journée).

Format des documents : tout type d'illustration est possible. Des formats numériques de haute définition seront fournis au Parc.

Cession des droits d'auteurs :

Cession de droits du prestataire

Le prestataire transmettra au maître d'ouvrage un contrat de cession des droits d'auteur d'après les éléments listés ci-dessous.

A) Objet de la cession de droits :

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite utiliser les illustrations qui font l'objet du présent cahier des charges pour la réalisation de différents supports, d'illustrations de documents papier et numériques produits dans le cadre de leurs missions à titre non exclusif et pour un usage non commercial. Toute exploitation des illustrations fera mention du nom de l'auteur de la manière suivante : « légende@Prénom et Nom », sur l'illustration ou à proximité, ou en fin d'ouvrage selon les normes et usages.

Supports concernés :

- dans le cadre des missions du Parc : diaporamas numériques et vidéo-projections (réunions, accueil de délégations, scolaires, etc.) et documents de travail, à usage interne ou externe ;
- éditions papier (affiches, livrets, dépliants, panneaux, etc.) ;
- éditions numériques (site internet, etc.).

B) Etendue des droits cédés :

La cession de droits est demandée pour une durée illimitée. Elle prendra effet, en tous lieux, à partir de la signature par le prestataire du contrat de cession de droits avec le PNRLF. Elle engagera tant le prestataire que ses ayants droits.

L'enveloppe maximale estimée est de 3 000 € TTC.

Durée

Le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 30/11/2018.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Moyens mis en œuvre pour proposer des illustrations de qualité (outils, méthodes) : 40 %
2. L'implication dans le projet, les échanges avec le comité de suivi du projet et la disponibilité pour respecter les délais : 30 %
3. Le montant de l'offre : 30 %



Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

- La présente lettre de consultation signée ;
- Le devis remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : compta@parc-livradois-forez.org.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé après la première rencontre avec le comité de pilotage le 06 juin 2018 à 11h00 au Parc et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à la remise des illustrations en **FORMAT INFORMATIQUE DE HAUTE DEFINITION**, suite à la validation par le comité de pilotage et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **31 mai 2018 à 12h** (dernier délai) sous pli cacheté portant la mention " Consultation « Prestation d'écriture de documents de sensibilisation sur le projet " Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois-Forez " »".



à l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ L'offre incluant au moins une courte note présentant les outils et méthodes utilisées
- ✓ Une liste de références et quelques exemples d'illustrations réalisées.
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

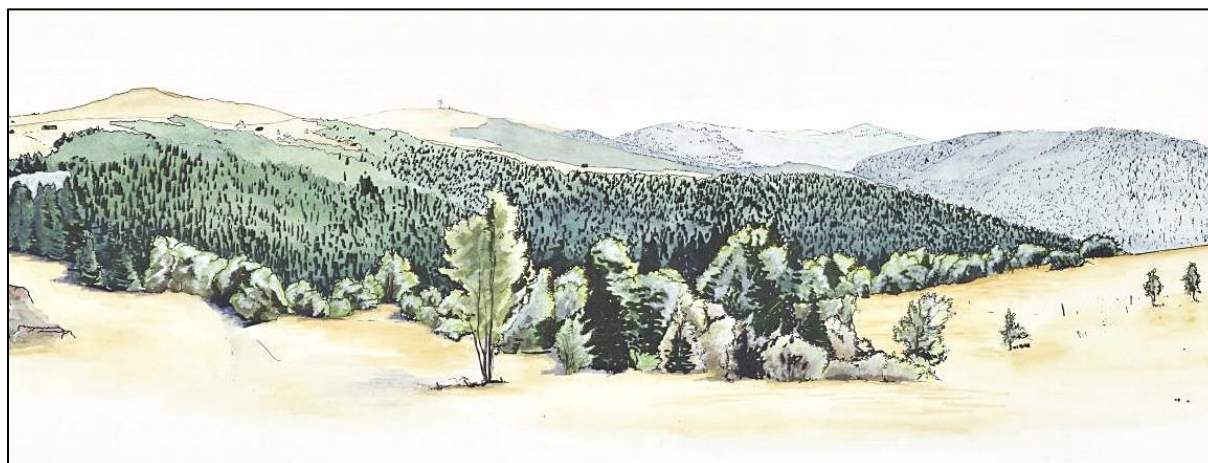
Signature et Cachet de l'entreprise

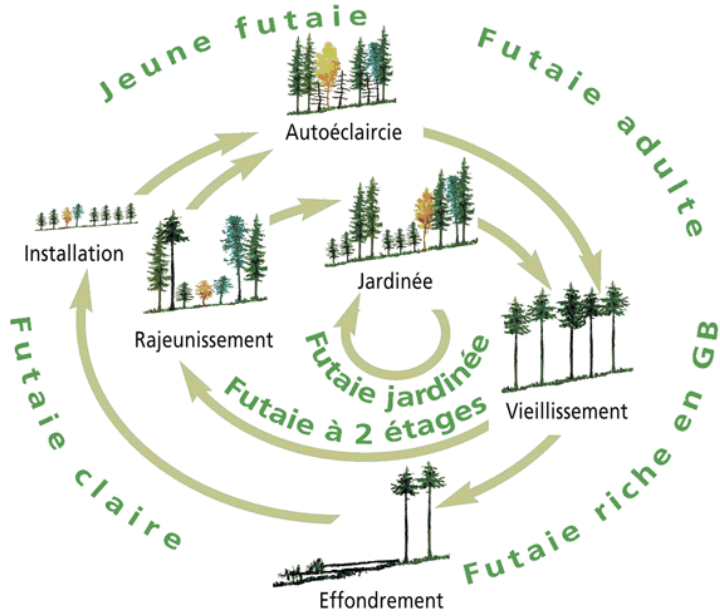
Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Annexes

Quelques exemples d'illustrations et images :

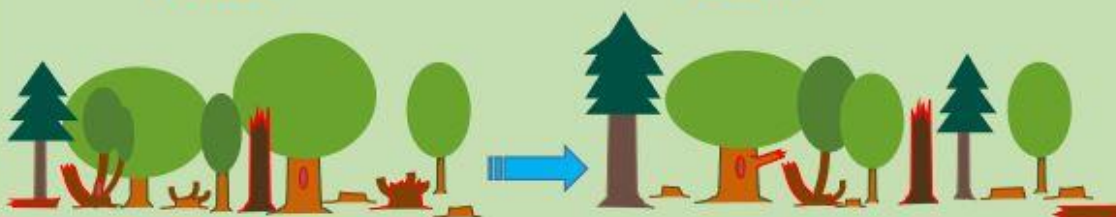




Cas d'une forêt ancienne modérément exploitée dans le passé comme aujourd'hui...

Il y a 200 ans

Aujourd'hui

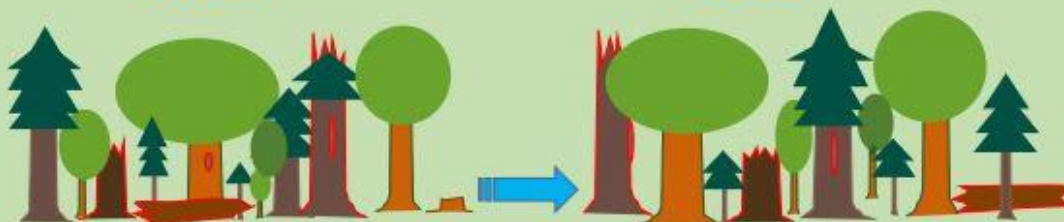


Autrefois, cette forêt était exploitée de manière peu intensive, avec persistance ponctuellement de bois mort et vieux arbres, notamment en montagne dans les secteurs moins accessibles et difficilement exploitables, ou sous forme de vieilles cépées... Même si la forêt est exploitée, une partie des espèces de la forêt originelle a donc pu se maintenir. Aujourd'hui, la gestion sylvicole perdure mais intègre la conservation d'arbres sénescents, à microhabitats ainsi que de bois mort, ce qui permet de conserver le patrimoine d'espèces hérité du passé.

Cas d'une vieille forêt : peuplement mature sans exploitation depuis une longue période au sein d'un massif ancien...

Il y a 200 ans

Aujourd'hui



Ce secteur n'a été que marginalement exploité dans le passé, en dehors de prélèvements anciens ponctuels n'ayant pas modifié la structure naturelle de la forêt. Les volumes et la diversité de types de bois mort sont très élevés, les très vieux arbres représentent une part importante du capital sur pied. Ils sont remplacés à leur mort par des plus jeunes, assurant le renouvellement naturel de la forêt et lui conférant une structure horizontale et verticale irrégulière et étagée. On peut rencontrer dans ce type de forêt les espèces les plus exigeantes en termes de volumes de bois mort, de taille des arbres, de densité de microhabitats, ainsi que celles dont les faibles capacités de recolonisation interdisent un retour rapide suite à une discontinuité de leur niche (défrichement ou période de surexploitation de la forêt).

Fig. 5 – Illustration de la continuité temporelle des compartiments associés à la maturité et aux « vieux bois » au travers de plusieurs exemples. Les vieux bois, arbres morts et dendromicrohabitats sont figurés en rouge.